

## Diplôme européen : les points d'attention de l'EUA en vue de la création d'un label

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°252932 - Publié le 25/05/2022 à 16:23

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 03/06/2022 à 10:15



© Fotolia

- « Les critères utilisés pour l'attribution du label doivent être axés sur la valeur ajoutée apportée par la collaboration.
- Ils doivent respecter l'autonomie académique en ce qui concerne l'élaboration des programmes. Par conséquent, la labellisation doit toujours rester volontaire. Et ils ne doivent pas être fondés sur des cadres juridiques ou réglementaires que les institutions ne peuvent pas influencer.
- L'accès au label doit être ouvert aux programmes communs proposés par des établissements d'enseignement supérieur de l'ensemble de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. La participation de partenaires internationaux non européens à un programme conjoint ne devrait pas le rendre inéligible. »

Tels sont quelques-uns des « principes clés » que l'EUA (European University Association) souhaite voir appliqués dans l'élaboration d'un label pour la création de diplômes européens, indique-t-elle le 25/05/2022. La Commission européenne prépare en effet un projet pilote pour tester des critères visant à décerner un label de ce type, notamment dans le cadre des alliances d'universités européennes.

L'EUA indique nécessaire de « clarifier la procédure d'évaluation et d'attribution du label : qui procédera à l'évaluation des programmes communs appliquant et attribuant le label ».

Concernant la phase de test des critères qui démarre, l'EUA appelle à ce qu'elle soit « ouverte et inclue un large éventail d'établissements d'enseignement supérieur pour garantir une représentation précise de la diversité des situations en Europe ».

### Clarté des critères, éviter les redondances : les autres points d'attention

- « Il est nécessaire de préciser à quel cycle le label s'appliquerait (c'est-à-dire bachelor, master ou doctorat) et de faire la distinction entre les étudiants en master et en doctorat. Chaque fois que nécessaire, une distinction devrait être faite pour la formation doctorale, car son organisation diffère de celle des diplômes de licence et de master et les éléments centraux de la formation doctorale diffèrent considérablement entre les disciplines, les institutions et les pays.
- Les critères doivent être clairs, sans ambiguïté et vérifiables, et les institutions doivent être en mesure de les remplir et de fournir les

données et les informations nécessaires de manière à éviter une bureaucratie inutile. Les critères ne devraient pas être fondés sur des cadres juridiques ou réglementaires que les institutions ne peuvent pas influencer directement.

- Toute duplication des procédures d'assurance de la qualité existantes doit être évitée. Par conséquent, les critères peuvent faire référence aux normes et lignes directrices pour l'assurance de la qualité dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur (ESG), mais ne devraient pas impliquer une double vérification de l'assurance qualité de référence après l'ESG. »

## Programme ou diplôme ?

« Dans les discussions sur un "diplôme européen", il est important d'être clair sur ce que l'on entend par ce terme, qu'il s'agisse d'une étiquette pour les programmes communs ou d'un diplôme conjoint en tant que qualification réelle », pointe l'EUA.

« Les programmes conjoints ne débouchent pas nécessairement sur des diplômes conjoints. Bien qu'un programme d'études puisse être développé et dispensé conjointement par deux ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur, cela peut, mais ne signifie pas automatiquement que le diplôme lui-même est décerné conjointement. »

« Jusqu'à présent, différentes idées et concepts apparaissent dans les discussions. En outre, les pouvoirs d'attribution des diplômes incombent à différents acteurs (établissements d'enseignement supérieur, autorités nationales) selon les pays. »

## Le diplôme européen n'est pas la seule solution aux difficultés de mise en oeuvre des programmes conjoints

« Il existe plusieurs raisons pour lesquelles un label européen pour les programmes communs peut intéresser les universités. Cela dit, il ne résoudra pas à lui seul les problèmes liés à la mise en oeuvre de programmes d'études conjoints ou de diplômes conjoints, car ces problèmes découlent souvent d'exigences différentes et parfois divergentes en matière de prestation de programmes d'études entre les pays. »

« À cet égard, l'approche européenne de l'assurance de la qualité des programmes conjoints, telle qu'adoptée dans le cadre du processus de Bologne en 2015, est un outil important qui devrait être mis en oeuvre dans l'ensemble de l'EEEES. (...) De nouvelles réformes au niveau du système restent une condition indispensable pour aller de l'avant en ce qui concerne la collaboration transnationale et l'offre conjointe d'éducation. »



### European University Association (EUA)

Catégorie : Groupement professionnel

#### Général

Date de création	2001
Statut	Association
Implantations (dont siège)	Bruxelles (siège), Genève
Missions et objectifs	Représenter les universités et les conférences nationales des présidents d'université
Membres	850 membres issus de 47 pays
Présidence	Président : Michael Murphy (11/04/2019)
Secrétaire général(e)	Amanda Crowfoot (janvier 2020)

Fiche n° 3696, créée le 26/11/2015 à 02:48

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »